



Conseil communal de Vully-les-Lacs

Préavis municipal n°2022/01

Modification de la canalisation d'eau claire de la grille qui se soulève lors des intempéries à Vallamand-Dessous. Demande de crédit de CHF 45'000.00

Rapport de la Commission des finances

Monsieur le Président,

Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

La Commission des finances s'est réunie au complet le 26 avril 2022 pour l'étude du préavis municipal n°2022/01.

Lors de cette même séance, la Commission a rencontré M. Alain Bally, Municipal en charge de ce préavis, qui nous a apporté les renseignements souhaités et a répondu à toutes nos questions. Il nous a également remis un dossier complet du projet. De ce fait, nous avons eu en notre possession tous les éléments nécessaires à notre analyse et de façon totalement transparente. Nous l'en remercions.

Des échanges concernant la méthode d'amortissement ont eu lieu par e-mail avec M. François Haenni, Municipal en charge des finances. Nous le remercions pour les précisions apportées.

Objet du préavis

Pour rappel, le préavis n°2022/01 demande un crédit de CHF 45'000.00 afin de résoudre le problème de la grille d'évacuation des eaux claires qui saute lors de fortes intempéries. Cette grille se situe au bas du chemin de l'église de Cotterd vers la route de Vallamand-Dessous.

Analyse de la Commission

Notre analyse s'est portée sur l'aspect financier du projet mais également, dans une moindre mesure, sur le fond étant donné qu'il n'y a pas de commission ad hoc pour ce préavis.

Concernant l'aspect technique, nous nous référons au rapport technique ainsi qu'à sa conclusion, délivrés par le bureau d'étude d'ingénieurs, à savoir de privilégier la variante 3 « Arrondissement du coude du collecteur » décrite en page 3 du préavis municipal. Cette variante nous semble la plus pertinente car elle résout à la fois le problème du coude trop prononcé et elle sécurise également les usagers du chemin en déplaçant la chambre hors de la route.

D'un point de vue financier, la meilleure offre de « génie civil – maçonnerie » a été retenue. Nous observons toutefois qu'elle est déjà supérieure à l'estimation du bureau d'étude qui l'estimait entre CHF 20'000 et CHF 30'000 avant les soumissions. Concernant les honoraires d'ingénieurs, nous constatons qu'une seule offre a été demandée. Nous encourageons la Municipalité à systématiquement faire marcher la concurrence également dans ce domaine.

Conclusion

Au vu de ce qui précède, la Commission des finances, à l'unanimité, propose au Conseil communal d'accepter le préavis municipal 2022/01 tel que présenté, à savoir :

- D'autoriser la Municipalité à effectuer les travaux de correction du tracé d'eau claire sur la route qui descend de l'église de Cotterd ;
- De lui accorder, dans ce but, un crédit de CHF 45'000.00 ;
- De financer cet investissement par la trésorerie courante ;
- D'amortir cette dépense sur une période de 10 ans, de manière linéaire, par le biais du chapitre 4610.

Vully-les-Lacs, le 2 mai 2022

La Commission des finances

Damian Fioretta Frédérick Oulevey Antoine Parisod Julien Schwab Cédric Bardet